



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Nouredine ACHERIA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Isabelle BARDIN
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Christophe AVENA	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Régis PETITBOULANGER	
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

SPLAAD – Territoire Grand Nord - Ecopôle Valmy à Dijon - Compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025

En application des articles L.300-5 du Code de l'urbanisme et L.1523-2 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Directrice Générale de la Société publique locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD) a adressé à Dijon Métropole le compte rendu annuel à la collectivité de l'opération Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Ecopôle Valmy », établi à la date du 31 décembre 2025.

Il est rappelé que le conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise (COMADI), devenue depuis Dijon Métropole, avait par délibération du 24 juin 2010, décidé de confier à la SPLAAD, par voie de convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement, la mise en œuvre du projet urbain du territoire Grand Nord (situé sur le territoire de la commune de Dijon), et d'activer le lot n°1 correspondant à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Ecopôle Valmy ».

Les objectifs d'aménagement de ce lot n°1 reposent sur la volonté de la collectivité de :

- confirmer la vocation tertiaire de l'entrée Nord de Dijon dans la continuité de la réalisation du Parc Valmy,
- finaliser l'entrée du Nord de l'agglomération par un aménagement paysagé soigné,
- créer une nouvelle polarité permettant de remailler l'entrée Nord en privilégiant la densité, reposant sur l'opportunité offerte par l'arrivée d'un transport en commun en site propre (tramway),
- mener une politique de développement économique durable.

Par délibération du 27 septembre 2012 de la COMADI, la ZAC « Ecopôle Valmy » a été créée. L'approbation du dossier de réalisation a fait l'objet d'une délibération du 27 juin 2013.

1- Principaux éléments du bilan annuel

Foncier

Aucune acquisition foncière n'a eu lieu au cours de l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, le montant des dépenses en acquisition et frais d'acquisitions s'élève à la somme de 1 336 940 € TTC.

Il n'y a pas de perspective d'acquisition sur l'exercice 2025.

Études

La majorité des études nécessaires aux travaux de la tranche 1 a été réalisée ainsi que les études réglementaires globales à la ZAC ;

Les dépenses constatées pour ce poste au 31/12/2025 s'élèvent à 220 340 € TTC.

Pour le prochain exercice (2026), aucune étude complémentaire n'est prévue.

Travaux

Les travaux de l'échangeur sont terminés. Les réserves ont été levées et l'ouvrage complet a été remis à Dijon métropole.

Au 31 décembre 2025, le poste « travaux primaires » s'élève à 5 646 095 € TTC.

Les aménagements définitifs des allées Suzanne Valadon et Gisèle Halimi se sont achevés au cours de l'exercice 2025.

Commercialisation et communication

Les dépenses constatées pour ce poste au 31 décembre 2025 s'élèvent à 80 820 € TTC.

Rémunération du concessionnaire

La rémunération perçue par le concessionnaire s'élève à 23 458 € TTC pour l'année 2025, et en cumul au 31 décembre 2025 à 1 463 433 € TTC.

Recette autres que celles issues du concédant – commercialisation des terrains.

Sur l'exercice 2025, aucun acte de vente n'a été régularisé.

Pour mémoire, un compromis de vente a été signé sur l'exercice 2020 sur le lot 3-2 pour un montant de 1 269 600, 00 € TTC et 5 290 m² de surface de plancher (vente à réitérer avant le 30 avril 2028, suite à avenants de prolongation du compromis signés le 21 février 2023, le 31 mars 2025, le 30 septembre 2025 et le 04 février 2026.)

Concernant les perspectives pour 2026 et les années ultérieures, les démarches de commercialisation des terrains sont en cours. Un prospect est, en particulier, identifié sur le reste du lot 2.

Les recettes constatées pour ce poste au 31 décembre s'élèvent à 4 698 779 € TTC.

Recettes autres que celles issues du concédant – subventions

Deux subventions/cofinancements ont été perçues par la SPLAAD, à savoir :

- Département de la Côte-d'or : 1 489 940 € ;
- Participation ZAC Valmy : 1 200 000 € TTC.

Recettes autres que celles issues du concédant – autres produits

Ce poste inclut la refacturation des frais financiers supportés par l'opération dans le cadre des financements des programmes sur la période de 2010 à 2019, ainsi que la refacturation des taxes foncières suite à des ventes de terrains.

Les recettes constatées pour ces postes s'élèvent à 179 120 € TTC au 31 décembre 2025.

Cessions d'équipements généraux à la métropole concédante

Il n'est pas prévu de cession d'équipements généraux.

Équilibre global prévisionnel de l'opération au 31 décembre 2025 – participation de la métropole

Le compte de résultat prévisionnel actualisé de la ZAC Ecopôle Valmy est arrêté à un montant de 24 930 283,45 € HT au 31 décembre 2025, équilibré en recettes et en dépenses, soit 29 568 283 € TTC.

L'état des dépenses et des recettes est stable par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, le cumul des dépenses réalisées est de 17 335 271 € TTC et le cumul des recettes réalisées est de 7 567 839 € TTC (nécessitant ainsi un recours au financement bancaire, aux avances de trésorerie de la métropole et à un portage de foncier par l'EPFL).

Subvention globale (participation d'équilibre) de la métropole.

Aucune participation d'équilibre de Dijon Métropole n'est prévue pour cette opération.

2- Situation de trésorerie au 31 décembre 2025

Le compte-rendu annuel à la collectivité au 31 décembre 2025 rappelle la situation de trésorerie de la concession à cette date, et ses perspectives pour les années 2026 et suivantes.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2025, la trésorerie de l'opération est assurée à la fois par :

- une ouverture de crédit en compte courant d'un montant de 7 000 000 €, sollicitée à hauteur de 4 780 324 € ;
- des avances de la métropole à hauteur de 3 500 000 €, dont 500 000 € ont déjà été remboursés ;
- un portage de foncier par l'EPFL pour un montant total de 768 826 €.

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité de la concession « Ecopôle Valmy » transmis par la SPLAAD à Dijon métropole, et arrêté au 31 décembre 2025 comportant :

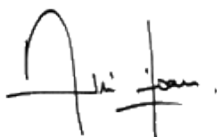
- le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération ;
- les tableaux des acquisitions et cessions immobilières réalisées.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le compte-rendu annuel à la collectivité de l'opération « Ecopôle Valmy », arrêté au 31 décembre 2025, et annexé à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 75	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

